Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260115-D_2026_02-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 janvier 2026

Nombre de conseillers : 10
Présents : 8

Date de convocation : 06/01/2026
Date d'affichage : 06/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures s'est réuni le conseil municipal légalement convoqué sous la présidence de Monsieur Loïc BOISGERAULT, le Maire

Etaient présents : M. BOISGERAULT Loïc ; M. Jean-Claude DENIS ; M. Alain JOUBREL ; Mme BILLAUD Nathalie ; M Mickael MASSON ; M. Yvon LEMOINE ; Mme BOULLIER Stéphanie ; Mme Murielle BAUDRY ;
Excusés : M. LESAGE Fabrice ; Mme LEPORCHER Jennifer

Délibération n° 2026.02
URBANISME : Droit de préemption LA VILLE BOUESNOU

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été envoyée par Maître VACHON Béatrice à Montfort sur Meu, au sujet de la parcelle C 497 , C508, C510.

Les acquéreurs sont Monsieur BOUTTELOUP Benjamin.

Selon le PLU approuvé le 08/09/2008, ce bien est soumis au droit de préemption urbain.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas exercer de Droit de préemption

Par 8 voix « Pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Le Maire, Loïc BOISGERAULT

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 15/01/2025

